



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

**WP Council 173/08 Rev. 4 Add. 1**

14 mai 2010  
Original : portugais

**F**

Conseil international du Café  
104<sup>e</sup> session  
2 – 4 mars 2010  
Guatemala (Guatemala)

**Projet de plan d'action stratégique de  
l'Organisation internationale du Café**

**Observations du Brésil**

## **Contexte**

Le présent document contient les observations que le Brésil a formulées pendant la 104<sup>e</sup> session du Conseil au sujet du projet de plan d'action stratégique de l'Organisation figurant dans le document WP-Council 173/08 Rev. 4.

## PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

### OBSERVATIONS DU BRÉSIL

Section I, paragraphe 15 a) : Le document cite l'utilisation des terres pour la production de biocarburants comme l'un des facteurs responsables de la réduction des terres disponibles pour la caféiculture, qui, à son tour, figure parmi les facteurs menaçant la viabilité économique, sociale et environnementale de l'économie caféière mondiale. Compte tenu du manque de preuves techniques d'un tel lien dans le cas de plusieurs pays, le Brésil propose de supprimer "**et de leur utilisation pour la production de biocarburants**".

Section I, paragraphe 15 c) : Le document suggère que "Les programmes de certification et de vérification [peuvent être] **[visent à être]** des outils utiles de valorisation (...)". Le Brésil est en faveur de l'expression **[visent à être]** car les programmes de certification ne permettent pas toujours aux producteurs de bénéficier d'une meilleure rémunération.

S'agissant du but 1 ("Cadre pour l'élaboration de politiques et de solutions visant à renforcer le secteur mondial du café") et de la mesure prioritaire 3, le Brésil suggère d'adopter le libellé suivant : "**Promouvoir** les moyens de parvenir à un équilibre de l'offre et de la demande (...)".

S'agissant du but 3 ("Acquisition et diffusion de connaissances") et de la mesure prioritaire 12, le Brésil propose le libellé suivant : "**Accroître la viabilité et améliorer l'exécution des** projets qui bénéficient (...), en suivant les propositions de projets **soumises** aux bailleurs de fonds pertinents (...)".

S'agissant du but 4 ("Secteur caféier durable") et de la mesure prioritaire 21, le Brésil soutient l'inclusion des crochets suivants **[économique, environnementale et sociale]**. S'agissant de la mesure prioritaire 24, le Brésil propose le libellé suivant : "Améliorer les structures du marché, y compris **le financement des stocks dans les pays producteurs**, un meilleur accès au crédit (...)".

En ce qui concerne la durabilité, le paragraphe 3) de l'Article premier de l'Accord de 2007 définit l'un des objectifs de l'Accord : "Encourager les Membres à mettre en place un secteur caféier durable en termes économiques, sociaux et environnementaux". Le Brésil considère que les piliers sociaux et environnementaux dépendent de la viabilité économique du secteur.